

Mme Silvia Studinger
Vice-directrice du SBF
Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche

Envoi par e-mail à :
Suzanne.monnier@sbfi.admin.ch

Berne, le 30 septembre 2024

Consultation sur la modification de l'ordonnance du Conseil des hautes écoles concernant l'admission aux hautes écoles spécialisées et aux instituts des hautes écoles spécialisées

Chère Madame Studinger
Chère Madame Monnier

L'Association Suisse d'Ergothérapie (ASE) vous remercie de lui avoir donné la possibilité de prendre position sur la modification de l'ordonnance du Conseil des hautes écoles concernant l'admission aux hautes écoles spécialisées et aux instituts des hautes écoles spécialisées (ordonnance d'admission HES). C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir notre prise de position par la présente dans le délai imparti.

L'ASE salue vivement les modifications relatives à l'évaluation de l'aptitude personnelle des candidats au domaine professionnel et à la procédure de sélection dans le domaine de la santé.

4a. Section 2 Dispositions particulières pour le domaine de la santé

Art. 12a : Nous considérons que, la différenciation des personnes qui devraient passer un test d'aptitude est très judicieuse. Le fait que toutes et tous les candidats.e.s ne doivent plus passer un examen d'aptitude personnelle au domaine professionnel permet également aux HES d'économiser des ressources (personnelles, ainsi que financières).

Art. 12b : Nous considérons comme judicieux qu'une procédure de sélection puisse être organisée lorsque les places d'études sont limitées. Nous saluons également le fait que la procédure de sélection ne doit pas privilégier ou défavoriser des groupes de personnes. La question de l'influence sur la procédure de sélection d'un nombre de candidats inférieur à celui des places d'études au cours d'une année donnée reste pour nous ouverte.

Conclusion

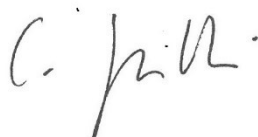
L'ASE salue la modification de l'ordonnance du Conseil des hautes écoles concernant l'admission aux hautes écoles spécialisées et aux instituts des hautes écoles spécialisées. En particulier l'art. 12, section 4a, l'art. 12a et l'art. 12b.

Altenbergstrasse 29 | Postfach 686 | CH-3000 Bern 8
T. +41 (0)31 313 88 44
www.ergotherapie.ch | evs-ase@ergotherapie.ch

Aves nos salutations les meilleures



Magali Démurger
Membre du comité de l'ASE
Portfolio Formation



Claudia Galli
Co-directrice de l'ASE